

VILLE DE ROYAN



MUSÉE

D. Musée 24/103

**Convention relative au don d'une gravure du XVIIIème siècle,
représentant l'élévation de la Tour de Cordouan,
grande eau-forte de Messieurs Picard et de Lahire,
réalisée vers 1742,
par la Société des Amis du Musée
au Musée Municipal de Royan**

Entre

La Ville de ROYAN représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 18 juillet 2020 intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,
Ci-après dénommé « la Ville »

D'une part,

Et,

Madame Catherince Llari
Présidente de l'association de la Société des Amis du Musée
31, avenue de Paris
17200 Royan

Ci-après dénommé « la donatrice »,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1

Catherine Llari, en sa qualité de présidente de la Société des Amis du Musée, fait don d'une gravure du XVIII^{ème} siècle, représentant l'élévation de la Tour de Cordoan, grande eau-forte de Messieurs Picard et De Lahire, réalisée vers 1742, au Musée de Royan, propriété de la Ville, aux fins d'exposition.

Article 2

Catherine Llari, déclare être bien propriétaire de l'objet désigné et qu'elle est bien d'accord pour en faire don au Musée de Royan, sans condition.

Elle atteste dégager la ville de ROYAN de toute responsabilité à la suite d'une fausse déclaration.

Article 3

La mention « don de la Société des Amis du Musée » pourra figurer sur les textes de présentation.

Fait à Royan, en 3 exemplaires, le 28 février 2024

La donatrice,

Catherine LLARI

P.O.

La Ville,

Le Maire de Royan

Patrick MARENCO



Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 18 mars 2024

VILLE DE ROYAN



MUSÉE

D. Musée 24/103

**Convention relative au don d'une gravure du XVIIIème siècle,
représentant l'élévation de la Tour de Cordouan,
grande eau-forte de Messieurs Picard et de Lahire,
réalisée vers 1742,
par la Société des Amis du Musée
au Musée Municipal de Royan**

Entre

La Ville de ROYAN représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 18 juillet 2020 intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,
Ci-après dénommé « la Ville »

D'une part,

Et,

Madame Catherince Llari
Présidente de l'association de la Société des Amis du Musée
31, avenue de Paris
17200 Royan

Ci-après dénommé « la donatrice »,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1

Catherine Llari, en sa qualité de présidente de la Société des Amis du Musée, fait don d'une gravure du XVIII^{ème} siècle, représentant l'élévation de la Tour de Cordoan, grande eau-forte de Messieurs Picard et De Lahire, réalisée vers 1742, au Musée de Royan, propriété de la Ville, aux fins d'exposition.

Article 2

Catherine Llari, déclare être bien propriétaire de l'objet désigné et qu'elle est bien d'accord pour en faire don au Musée de Royan, sans condition.

Elle atteste dégager la ville de ROYAN de toute responsabilité à la suite d'une fausse déclaration.

Article 3

La mention « don de la Société des Amis du Musée » pourra figurer sur les textes de présentation.

Fait à Royan, en 3 exemplaires, le 28 février 2024

La donatrice,

Catherine LLARI

LL


La Ville,

Le Maire de Royan

Patrick MARENGO





VILLE DE ROYAN



MUSÉE

D. Musée 24/103

**Convention relative au don d'une gravure du XVIIIème siècle,
représentant l'élévation de la Tour de Cordouan,
grande eau-forte de Messieurs Picard et de Lahire,
réalisée vers 1742,
par la Société des Amis du Musée
au Musée Municipal de Royan**

Entre

La Ville de ROYAN représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 18 juillet 2020 intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

Ci-après dénommé « la Ville »

D'une part,

Et,

Madame Catherince Llari
Présidente de l'association de la Société des Amis du Musée
31, avenue de Paris
17200 Royan

Ci-après dénommé « la donatrice »,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1

Catherine Llari, en sa qualité de présidente de la Société des Amis du Musée, fait don d'une gravure du XVIII^{ème} siècle, représentant l'élévation de la Tour de Cordoan, grande eau-forte de Messieurs Picard et De Lahire, réalisée vers 1742, au Musée de Royan, propriété de la Ville, aux fins d'exposition.

Article 2

Catherine Llari, déclare être bien propriétaire de l'objet désigné et qu'elle est bien d'accord pour en faire don au Musée de Royan, sans condition.

Elle atteste dégager la ville de ROYAN de toute responsabilité à la suite d'une fausse déclaration.

Article 3

La mention « don de la Société des Amis du Musée » pourra figurer sur les textes de présentation.

Fait à Royan, en 3 exemplaires, le 28 février 2024

La donatrice,

Catherine LLARI



La Ville,

Le Maire de Royan

Patrick MARENCO

